

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Kenerzeo SAS

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ GROUPE BERKEM**



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Groupe Berkem a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), le 4 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Groupe Berkem.

Le présent document incorpore, par référence, le rapport annuel de la société Groupe Berkem pour l'exercice social clos 31 décembre 2023 tel que mis à disposition le 6 mai 2024, ainsi que le rapport semestriel au 30 juin 2024 tel que mis à disposition le 24 octobre 2024.

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Groupe Berkem relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Groupe Berkem initiée par la société Kenerzeo SAS, sur laquelle l'AMF a apposé son visa le 4 décembre 2024, sous le numéro 24-507, en application d'une décision de conformité en date du 4 décembre 2024 (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de la société Groupe Berkem (<https://www.groupeberkem.com>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

GROUPE BERKEM

Société anonyme au capital de 8.883.826 euros
20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, pour informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L’OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L’ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L’AMF	4
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT SEMESTRIEL	4
3.1	Structure et répartition du capital social.....	4
3.2	Déclarations de franchissement de seuils.....	5
3.3	Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 25 juin 2024	6
3.4	Modifications statutaires décidées par l’AGM 2024	7
3.5	Politique de dividendes	7
3.6	Délégations accordées au Conseil d’administration en matière d’émission ou de rachat de titres	8
3.7	Gouvernance.....	12
3.8	Situation comptable et financière de Groupe Berkem	12
3.9	Facteurs de risques.....	12
3.10	Faits exceptionnels et litiges.....	12
3.11	Communiqués de presse et données financières publiés depuis la publication du Rapport Annuel	13
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	13
	ANNEXE - COMMUNIQUES DE PRESSE	14

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 235-2 et 233-1 2° du Règlement Général de l'AMF, Kenerzeo, société par actions simplifiée au capital de 4.091.648,30 euros, dont le siège social est situé 20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 928 791 813 (« **Kenerzeo** » ou l'« **Initiateur** »), offre de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la société Groupe Berkem, société anonyme, au capital de 8.883.826 euros divisé en 17.767.652 actions ordinaires de 0,50 euro de valeur nominale, dont le siège social est situé 20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 820 941 490 (« **Groupe Berkem** » ou la « **Société** ») et dont les actions (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR00140069V2 (Ticker ALKEM), d'acquérir la totalité de leurs Actions (l'« **Offre** ») au prix unitaire de 3,10 euros par Action (le « **Prix d'Offre** »), dans les conditions décrites ci-après, ainsi que dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 4 décembre 2024, sous le numéro 24-506 (la « **Note d'Information** »).

L'Initiateur est une filiale détenue à 91,45% par Kenercy, société à responsabilité limitée au capital de 32.750.000 euros, dont le siège social est situé 20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 804 788 503 (« **Kenercy** »).

L'Offre fait suite (i) à l'apport en nature réalisé par Kenercy au profit de l'Initiateur, de 12.069.833 Actions (l'« **Apport** ») et (ii) à l'acquisition hors marché, par l'Initiateur auprès de Danske Bank Asset Management, de 1.322.931 Actions (l'« **Acquisition** »), (ensemble avec l'Apport, le « **Transfert du Bloc de Contrôle** »).

Le Transfert du Bloc de Contrôle représente un total de 13.392.764 Actions (le « **Bloc de Contrôle** »), correspondant à 75,38% du capital social et 75,37% des droits de vote théoriques de la Société¹, à la date de la réalisation du Transfert du Bloc de Contrôle, soit le 31 juillet 2024.

À la date du présent document, à la suite du Transfert du Bloc de Contrôle et de diverses acquisitions sur le marché (se référer à la section 1.3.2 de la Note en Réponse) l'Initiateur détient 14.311.198 Actions représentant 80,55% du capital social et 80,54% des droits de vote théoriques de la Société².

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions non-détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du dépôt du présent document, soit les actions qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des 163.780 actions auto-détenues par la Société³ (les « **Actions Auto-Détenues** »), soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre total maximum de 3.292.674 Actions visées par l'Offre.

À la date du présent document, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pendant 10 jours de négociation.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence du Transfert du Bloc de Contrôle, franchi le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du Règlement Général de l'AMF. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait

¹ Sur la base d'un capital composé à la date de réalisation du Transfert du Bloc de Contrôle de 17.767.652 actions et 17.768.188 droits de vote théoriques.

² Sur la base d'un capital composé à la date de la Note d'Information de 17.767.652 actions et 17.768.413 droits de vote théoriques.

³ Les 163.780 Actions Auto-Détenues par la Société sont assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9 I, 2° du Code de commerce.

que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, elle ne pourra pas être rouverte en application de l'article 232-3 du Règlement Général de l'AMF.

Dans l'hypothèse où les conditions de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et où les conditions applicables des articles 237-1 à 237-10 du Règlement Général de l'AMF seraient réunies à l'issue de l'Offre, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions de la Société non apportés à l'Offre (à l'exception des Actions Auto-Détenues) (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans cette hypothèse, les Actions qui n'auront pas été apportés à l'Offre (autres que les Actions Auto-Détenues) seront transférés à l'Initiateur moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix d'Offre (soit 3,10 euros par Action), nette de tout frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du Règlement Général de l'AMF, Banque Delubac & Cie, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre pour le compte de l'Initiateur (l'« **Établissement Présentateur** »), garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l'Offre sont présentés dans la Note d'Information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF en date du 4 décembre 2024 sous le numéro 24-506.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport annuel 2023 de Groupe Berkem publié par la Société le 6 mai 2024 (le « **Rapport Annuel** ») et dans le rapport semestriel 2024 publié par la Société le 24 octobre 2024 (le « **Rapport Semestriel** »).

Le Rapport Annuel, qui comprend notamment les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2023 et les rapports du commissaire aux comptes y afférents, et le Rapport Semestriel, qui comprend notamment les comptes semestriels de la Société au 30 juin 2024, sont incorporés par référence au présent document.

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.groupeberkem.com>) et peuvent être obtenus sans frais au siège de la Société, 20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Semestriel référencés ci-après dans le présent document.

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Groupe Berkem n'est intervenu entre la date de la publication du Rapport Semestriel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT SEMESTRIEL

3.1 Structure et répartition du capital social

À la date du présent document, le capital social de la Société est égal à 8.883.826,00 euros divisé en 17.767.652 Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, à la connaissance de la Société, du capital et des droits de vote théoriques de la Société après réalisation du Transfert du Bloc de Contrôle, de diverses acquisitions sur le marché par l'Initiateur (se référer à la section 1.3.2 de la Note en Réponse) et à la

date du présent document (sur la base d'un nombre total de 17.767.652 Actions et 17.768.413 droits de vote théoriques de la Société) :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽¹⁾	%
Société KENERZEO	14.311.198	80,55%	14.311.198	80,54%
M. Stanislas FAHY	1	< 0,01%	2	< 0,01%
Public (dont management)	3.292.673	18,53%	3.293.433	18,53%
Auto-détention⁽²⁾	163.780	0,92%	163.780	0,92%
TOTAL	17.767.652	100,00%	17.768.413	100,00%

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les Actions privées de droits de vote.

3.2 Déclarations de franchissement de seuils

Conformément aux dispositions des articles 233-7 et suivants du Code de commerce et des articles 223-11 et suivants du Règlement Général de l'AMF, l'Initiateur a déclaré :

- (i) par courrier électronique à l'AMF en date du 6 août 2024, qu'il avait franchi à la hausse, le 31 juillet 2024, les seuils de 50% en capital et en droits de vote de la Société et qu'il détenait directement 13.392.764 Actions représentant 75,38% du capital et 75,37% des droits de vote théoriques de la Société ; et
- (ii) par courrier recommandé avec avis de réception à la Société en date du 6 août 2024, qu'il avait franchi à la hausse, le 31 juillet 2024, (i) les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la Société, et (ii) les seuils statutaires de 2,5% du capital social et des droits de vote de la Société et tous les seuils de 2,5% du capital social et des droits de vote de la Société compris entre ces seuils et 75,38% du capital social et 75,37% des droits de vote inclus, et qu'il détenait directement 13.392.764 Actions représentant 75,38% du capital et 75,37% des droits de vote théoriques de la Société.

Ces déclarations ont donné lieu à un avis publié par l'AMF le 8 août 2024 (avis n°224C1419).

- (iii) par courrier recommandé avec avis de réception à la Société en date du 3 octobre 2024, qu'il avait franchi à la hausse, le 3 octobre 2024, tous les seuils statutaires de 2,5% du capital social et des droits de vote de la Société compris entre 75,38% du capital social et 75,37% des droits de vote et 80,06% du capital social et 80,06% des droits de vote inclus, et qu'il détenait directement 14.269.639 Actions représentant 80,06% du capital et 80,06% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Initiateur a indiqué avoir déposé une offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la Société en circulation auprès de l'AMF le 27 septembre 2024. Il a également réitéré son intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire si les conditions légales et réglementaires étaient réunies.

3.3 Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 25 juin 2024

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société appelée notamment à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (l' « **AGM 2024** ») s'est réunie le 25 juin 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;

A caractère extraordinaire :

7. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
8. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public ;
9. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires ;
10. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
11. Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas ;
12. Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société ;
13. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions ;
14. Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances ;

15. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
16. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue de procéder à une réduction de capital non-motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions ;
17. Pouvoir pour formalités.

Les documents et informations relatifs à l'AGM 2024 sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.groupeberkem.com>). Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par l'AGM 2024, à l'exception de la douzième résolution « *Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société* », qui a été rejetée.

3.4 Modifications statutaires décidées par l'AGM 2024

L'AGM 2024, dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire, a décidé la réduction de capital social de la Société, à hauteur de 31.093.391,00 euros, pour le ramener de 39.977.217,00 euros à 8.883.826,00 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 2,25 euros à 0,50 euro.

L'AGM 2024 a décidé que la réalisation de la réduction de capital serait subordonnée (a) à l'absence d'opposition des créanciers de la Société, dans le délai de 20 jours calendaires à compter du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux du procès-verbal de la présente Assemblée ou (b) en cas d'opposition, au rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de Commerce de Bordeaux ou à leur levée, par le remboursement des créances ou la constitution de garanties suffisantes par la Société, dans les conditions prévues aux articles L.225-205 et R.225-152 du Code de commerce ;

L'AGM 2024, a, par conséquent, décidé de modifier l'article 8 "Capital social" des statuts de la Société comme suit, sous réserve de la réalisation de la réduction de capital d'un montant de 31.093.931,00 euros :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-six euros (8.883.826,00 €), divisé en dix-sept millions sept cent soixante-sept mille six cent cinquante-deux (17.767.652) actions de cinquante centimes (0,50 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie.

La réalisation définitive de la réduction de capital ainsi que la modification corrélative de l'article 8 des statuts de la Société dans les termes ci-dessus, ont été constatées par le Président-Directeur Général le 5 août 2024, au vu du certificat de non-opposition en date du 23 juillet 2024 délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

3.5 Politique de dividendes

Au titre des trois derniers exercices sociaux, la Société a procédé aux distributions de dividendes ci-dessous :

Date de clôture	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes	0 €	0 €	1.061.101,50 €
Non éligibilité à l'abattement de 40%	0 €	0 €	0 €

Conformément au paragraphe 1.2.6 de la Note d'Information, l'Initiateur a précisé qu'il entend maintenir une politique de dividende en ligne avec celles de 2022 et 2023, à savoir une absence de dividende et que toute modification de la politique de distribution de dividendes se fera conformément à la loi et aux statuts de la Société, en tenant compte des capacités distributives, de la situation financière et des besoins de financement de la Société.

3.6 Délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat de titres

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au-delà des pouvoirs généraux que lui confèrent la loi et les statuts, le Conseil d'administration bénéficie des délégations suivantes, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023 et du 25 juin 2024 :

	Durée de l'autorisation	Prix d'émission des actions	Montant nominal maximal en euros	Utilisation de la délégation à la date des présentes
Assemblée générale du 25 juin 2024				
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	18 mois		10% du capital social	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	Le prix d'émission sera déterminé par le Conseil d'administration dans les plafonds fixés par l'assemblée.	Pour les actions : 6.666.666 € * Pour les titres de créances : 50.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public</u>	26 mois	Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 25%	Pour les actions : 6.666.666 € * Pour les titres de créances : 50.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires</u>	26 mois	Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 25%.	Pour les actions : 6.666.666 € * Pour les titres de créances : 50.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil	18 mois	Au moins égal à la moyenne	Pour les actions :	Néant

d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires⁽¹⁾</u>		pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 25%.	6.666.666 € * Pour les titres de créances : 50.000.000 € **	
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	-	Au même prix que l'émission initiale	Dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions ⁽²⁾	38 mois	-	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue de procéder à une réduction de capital non-motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions	12 mois		31.093.391 euros	Le conseil d'administration en date du 25 juin 2024 a décidé de mettre en œuvre cette délégation. La réalisation définitive de la réduction de capital d'un montant de 31.093.391 euros a été constatée par le Président-Directeur Général le 5 août 2024
Assemblée générale du 22 juin 2023				
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	26 mois	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail	3% du capital social apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration <i>Plafond indépendant</i>	Néant

* plafond commun

** plafond commun

(1) La catégorie de personnes est la suivante :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans le secteur de la chimie, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur de la chimie, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

(2) L'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, serait réalisée au profit :

- (i) les membres du personnel et les dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code,
- (ii) et/ou les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce.

3.7 Gouvernance

Le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Olivier FAHY, Président du Conseil d'administration et Directeur Général,
- Monsieur Michael WOOD, Administrateur indépendant,
- Monsieur Thierry LAMBERT, Administrateur indépendant,
- Monsieur Stanislas FAHY, Administrateur,
- Madame Karen LE CANNU, Administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration de la Société, composé de 5 membres, comprend 3 administrateurs indépendants au regard des critères du code Middledext auquel la Société se réfère, soit 60% du total des membres.

La direction de la Société est actuellement assurée par Monsieur Olivier FAHY, Président-Directeur Général.

3.8 Situation comptable et financière de Groupe Berkem

Comme indiqué à la Section 2 du présent document, depuis la publication du Rapport Annuel, la Société a publié son Rapport Semestriel le 24 octobre 2024.

Les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Rapport Annuel.

Les comptes consolidés semestriels de la Société au 30 juin 2024, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Rapport Semestriel.

3.9 Facteurs de risques

A l'exception (i) des facteurs de risque relatifs à la Société figurant à la section 3.1.8 « Principaux facteurs de risques », aux pages 15 à 17 du Rapport Annuel, ainsi qu'à la section 3.4 « Gestion des risques financiers » du Rapport Semestriel et (ii) de la mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente publiée par la Société, la Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatif concernant la Société.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, et susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister.

3.10 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, ou fait exceptionnel autres que ceux mentionnés dans le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

3.11 Communiqués de presse et données financières publiés depuis la publication du Rapport Annuel

Depuis la publication du Rapport Annuel, la Société a publié les communiqués de presse suivants, intégralement reproduits en Annexe au présent document :

Date	Titre du communiqué
18 juillet 2024	Groupe Berkem annonce la signature d'un traité d'apport et la conclusion d'un protocole d'investissement entre son principal actionnaire et Eurazeo en vue d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée
25 juillet 2024	Groupe Berkem annonce son chiffre d'affaires du 1er semestre 2024 de 27,3 M€
31 juillet 2024	Apport à Kenerzeo de l'intégralité de la participation de Kenercy et acquisition de la participation de Danske Bank Asset Management au capital de Groupe Berkem en vue d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée
4 septembre 2024	Groupe Berkem annonce la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée
26 septembre 2024	Groupe Berkem annonce ses résultats semestriels 2024
27 septembre 2024	Groupe Berkem : Suspension provisoire du contrat de liquidité confié à la société TP ICAP (Europe) SA
24 octobre 2024	Groupe Berkem annonce son chiffre d'affaires de 40,4 M€ au 30 septembre 2024

4. **PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 décembre 2024 et qui sera diffusé au plus la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité des marchés financiers en date du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Kenerzeo SAS, et visant les titres de la société Groupe Berkem.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Anthony LABRUGNAS,
Directeur Général Délégué

Annexe - Communiqués de presse

(Voir ci-après)

* *

*

Groupe Berkem annonce la signature d'un traité d'apport et la conclusion d'un protocole d'investissement entre son principal actionnaire et Eurazeo en vue d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée

- **Signature d'un traité d'apport en nature, par la société Kenercy¹, de 100% des actions Groupe Berkem qu'elle détient à la société Kenerzeo²**
- **Projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Kenerzeo et visant l'intégralité des actions de Groupe Berkem qu'elle ne détiendra pas, au prix de 3,10 € par action**
- **Conclusion d'un protocole d'investissement entre Kenercy et Eurazeo, portant sur un financement, par des fonds gérés par Eurazeo, de Kenerzeo à hauteur de 23,5 M€ maximum (dont 18,5 M€ consacrés au projet d'offre publique d'achat simplifiée) par voie d'émissions d'obligations convertibles et de souscription d'actions Kenerzeo**

Blanquefort (France), le 18 juillet 2024 à 07h00 - Groupe Berkem (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM) (le « Groupe »), acteur de référence de la chimie du végétal, annonce la signature d'un traité d'apport en nature, par Kenercy, de 100% des actions Groupe Berkem qu'elle détient à Kenerzeo et la conclusion d'un protocole d'investissement entre Kenercy et Eurazeo (code ISIN : FR000121121 – mnémonique : RF) portant sur un financement, par des fonds gérés par Eurazeo de Kenerzeo à hauteur de 23,5 M€ maximum en vue, notamment, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Kenerzeo et visant les actions Groupe Berkem qu'elle ne détiendra pas. Concomitamment, Kenerzeo et Danske Bank Asset Management (actionnaire de Groupe Berkem) ont signé ce jour des promesses réciproques portant sur l'acquisition par Kenerzeo, et la cession par Danske Bank Asset Management, de 1.322.931 actions Groupe Berkem, soit 7,5% du capital de Groupe Berkem.

Olivier Fahy, Président Directeur Général de Groupe Berkem, déclare : « *Nous sommes heureux de nous associer aujourd'hui aux équipes d'Eurazeo, groupe d'investissement européen de premier plan dont nous partageons les valeurs et la volonté d'excellence, au travers de la société Kenerzeo. Groupe Berkem a su démontrer toute la résilience de son modèle dans un environnement économique et géopolitique mouvant et très incertain. Dans ce contexte, le protocole d'investissement conclu avec Eurazeo ouvre un nouveau chapitre de Groupe Berkem, qui sera caractérisé par la même ambition qui anime notre Groupe depuis sa création : devenir l'acteur de référence de la chimie du végétal en répondant au mieux aux demandes croissantes de naturalité des industriels.* »

¹ Société à responsabilité limitée (RCS 804 788 503) dont M. Olivier FAHY est le gérant

² Société par actions simplifiée (RCS 928 791 813) dont la société Kenercy est la présidente

Signature d'un traité d'apport en nature par la société Kenercy à Kenerzeo

Kenerzeo est une société par actions simplifiée (RCS 928 791 813), nouvellement constituée, détenue à 100% par Kenercy (RCS 804 788 503), elle-même dirigée par Olivier Fahy. Le 17 juillet 2024, les sociétés Kenercy et Kenerzeo ont signé un traité d'apport en nature au titre duquel Kenercy apportera à Kenerzeo 100% des actions Groupe Berkem qu'elle détient, soit 12 069 833 actions représentant 67,93% du capital de Groupe Berkem à ce jour. Selon les termes de ce traité d'apport, les actions Groupe Berkem ont été valorisées 3,10 € chacune.

Signature de promesses portant sur 1 322 931 actions Groupe Berkem avec un actionnaire de Groupe Berkem

Kenerzeo et Danske Bank Asset Management (actionnaire de Groupe Berkem) ont signé ce jour des promesses réciproques d'acquisition et de cession portant sur l'acquisition par Kenerzeo, et la cession par Danske Bank Asset Management, de 1 322 931 actions Groupe Berkem. Au titre de ces promesses, Kenerzeo s'est engagée irrévocablement à acquérir et Danske Bank Asset Management s'est engagée irrévocablement à céder, 1 322 931 actions Groupe Berkem, soit 7,5% du capital de Groupe Berkem au prix de 3,10 € par action. La réalisation de ces promesses et le transfert de propriété des actions devrait intervenir le 31 juillet 2024.

Après la réalisation définitive de l'apport et des promesses visées ci-dessus, prévue le 31 juillet 2024, Kenerzeo détiendra 75,43% du capital de Groupe Berkem.

Conclusion d'un protocole d'investissement entre Kenercy, Eurazeo et des membres de l'équipe dirigeante de Groupe Berkem

Le 17 juillet 2024, Kenercy, Eurazeo et des membres de l'équipe dirigeante de Groupe Berkem ont conclu un protocole d'investissement définissant notamment :

- (i) **les modalités d'émission par Kenerzeo, au profit de fonds gérés par Eurazeo, d'obligations convertibles³ en actions Kenerzeo** (« OCA ») pour un montant total de 20 M€ ;
- (ii) **Les modalités de participation de fonds gérés par Eurazeo à une augmentation de capital de Kenerzeo**, pour un montant total de 3,5 M€, leur permettent de détenir 8,6% du capital de Kenerzeo ;
- (iii) **les engagements de Kenercy d'apporter, conformément aux termes du traité d'apport signé ce jour, 100% des actions Groupe Berkem qu'elle détient à la société Kenerzeo ; et**
- (iv) les engagements de certains membres de l'équipe dirigeante de Groupe Berkem d'apporter leurs titres Groupe Berkem, représentant 0,7% du capital, à l'offre publique d'achat simplifiée que projette d'initier Kenerzeo.

L'émission des OCA (20 M€) et l'augmentation de Capital de Kenerzeo (3,5 M€) ont pour objectif de financer :

- à hauteur de 5 M€ le développement des activités du Groupe ; et

³ Les OCA n'ont pas vocation à être converties et le seraient uniquement en cas de défaut.

- à hauteur de 18,5 M€ le projet d'acquisition par Kenerzeo de tous les titres Groupe Berkem qu'elle ne détiendra pas à l'issue de l'apport décrit ci-dessus, via la réalisation d'une offre publique d'achat simplifiée (ainsi que les frais relatifs à ladite offre publique d'achat simplifiée).

Les hypothèses de conversion de ces OCA ont été établies sur la base d'une valorisation de Groupe Berkem fondée sur un prix de 3,10 € par action.

Un pacte d'associés et de titulaires de titres a été conclu ce jour entre Kenercy et Eurazeo. Il entrera en vigueur à la date d'émission des premières tranches d'OCA, prévue le 31 juillet 2024.

Projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire

Après la réalisation de l'apport envisagé par Kenercy et des promesses conclues avec Danske Bank Asset Management, Kenerzeo contrôlée par Kenercy, déposera au cours du 4^{ème} trimestre 2024 à titre obligatoire un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions Groupe Berkem en circulation, au prix unitaire de 3,10€. Kenerzeo a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société n'ayant pas apporté leurs actions à l'offre représenteraient moins de 10% du capital et des droits de vote de Groupe Berkem. Le Groupe restera dirigé par l'équipe managériale actuellement en place.

Le prix de 3,10 € par action extériorise des primes de :

- +64,5% par rapport au cours de clôture du 17 juillet 2024 de 1,88 € ;
- +66,0% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 derniers jours de négociation ;
- +57,9% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 derniers jours de négociation ; et
- +53,6% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes 120 derniers jours de négociation.

Une opération accueillie favorablement par le Conseil d'administration du Groupe

Le Conseil d'administration du Groupe, réuni le 17 juillet 2024, a accueilli favorablement les opérations envisagées et a décidé de coopérer afin de permettre le dépôt par Kenerzeo d'une offre publique au cours du 4^{ème} trimestre 2024. Il a décidé d'initier une procédure d'information-consultation auprès des instances représentatives du personnel du Groupe. Conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le Conseil d'administration a constitué un comité *ad hoc*, composé de Monsieur Michael WOOD, Monsieur Thierry LAMBERT et Madame Karen LE CANNU, administrateurs indépendants, qui sera en charge du processus d'examen de l'offre publique et des démarches qui permettront la délivrance d'un avis motivé, le moment venu.

Il est précisé qu'Olivier Fahy n'a participé ni aux débats, ni au vote des délibérations lors de cette réunion du Conseil d'administration.

Aucune modification de la gouvernance de Groupe Berkem n'est envisagée jusqu'à la réalisation du projet d'offre publique d'achat simplifiée. Dans l'hypothèse où Groupe Berkem resterait une société cotée à l'issue de l'offre publique envisagée, la nomination d'Eurazeo en qualité d'administrateur de Groupe Berkem sera proposée au vote de l'Assemblée générale.

Un expert indépendant avec pour mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre publique d'achat conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF sera prochainement désigné. Le Groupe tiendra le marché informé des modalités de désignation de l'expert indépendant, de sa désignation ainsi que des modalités d'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration du Groupe devra rendre son avis motivé sur l'intérêt de l'offre publique et sur ses conséquences pour le Groupe, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé sera préparé sur la base du rapport établi par l'expert indépendant et de l'avis des instances représentatives du personnel et sera reproduit dans le projet de note en réponse préparé par le Groupe.

La réalisation de l'offre publique est soumise à la déclaration de conformité de l'AMF et sa clôture pourrait intervenir au cours du quatrième trimestre 2024. Groupe Berkem et Eurazeo tiendront le marché informé de toute évolution notable de l'opération envisagée.

Kenerzeo est conseillé par TP ICAP en qualité de conseil financier, Banque Delubac & Cie en qualité d'établissement présentateur et Fieldfisher en qualité de conseil juridique. Newcap accompagne Groupe Berkem en qualité d'agence de communication.

Perspectives

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Groupe Berkem a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 51,9 M€, stable par rapport à l'exercice précédent, pour un EBITDA⁴ de 5,9 M€, représentant une marge d'EBITDA de 11,4%.

Dans le cadre de l'opération annoncée ce jour, Groupe Berkem a reconsidéré son *Business Plan* ainsi que ses projections financières. Cette révision tient compte notamment des difficultés persistantes affectant fortement le pôle d'activité « Construction & Matériaux » depuis la crise ukrainienne, auxquelles s'ajoutent les retards observés afin d'obtenir des autorisations de mise sur le marché pour ses produits biosourcés, en France comme à l'international. Enfin, compte tenu des nombreux investissements à réaliser sur son nouveau site de production à Valence en Espagne et d'un contexte économique et géopolitique toujours très mouvant, Groupe Berkem n'envisage actuellement pas de réaliser de nouvelle acquisition à court et moyen terme.

Compte tenu des éléments précités, Groupe Berkem prévoit désormais l'atteinte d'un chiffre d'affaires d'au moins 70 millions d'euros en 2025, et une marge d'EBITDA d'au moins 16% à horizon 2027.

Pour rappel, le Groupe prévoyait d'atteindre une marge d'EBITDA de l'ordre de 25% à l'horizon 2027 et de réaliser un chiffre d'affaires d'au moins 85 millions d'euros à horizon 2025. Ces objectifs sont désormais caducs.

Prochaine publication financière

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2024 : 25 juillet 2024 (après Bourse)

⁴ *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA)*, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe en prenant en compte les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation, mais en excluant les amortissements et la politique de financement du Groupe.

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 250 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM).

www.groupeberkem.com



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony LABRUGNAS, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau / Antoine Pacquier

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

DISCLAIMER

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Rapport Financier annuel 2023 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Groupe Berkem annonce son chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2024 de 27,3 M€

- Poursuite d'un contexte de marché défavorable sur les pôles d'activités « Construction & Matériaux » et « Hygiène & Protection » et retards dans l'obtention d'autorisations de mise sur le marché pour des nouveaux produits
- Légère hausse du chiffre d'affaires réalisé sur le pôle « Santé, Beauté & Nutrition »
- Bonne dynamique des ventes sur le pôle d'activité « Industrie » grâce aux investissements consentis par le Groupe
- Révision des objectifs financiers du Groupe à la suite de la revue de son *business plan* dans le cadre du projet d'offre publique d'achat envisagée par Kenerzeo¹

Blanquefort (France), le 25 juillet 2024 à 18h00 – Groupe Berkem, acteur de référence de la chimie du végétal (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM), annonce son chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2024 et fait le point sur son activité récente.

Olivier FAHY, Président Directeur Général de Groupe Berkem, déclare : « Comme anticipé, le chiffre d'affaires réalisé au cours du 1^{er} semestre 2024 s'inscrit dans la continuité de nos précédentes publications. Notre Groupe continue en effet à être impacté par les tensions observées depuis plus d'un an sur les pôles d'activités « Construction & Matériaux » et « Hygiène & Protection », auxquelles s'ajoutent les retards subis dans l'obtention des autorisations de mise sur le marché pour les nouveaux produits biosourcés que nous avons lancés au cours des derniers mois. Nous avons su dans le même temps, et ce malgré la baisse des ventes sur les compléments nutritionnels, réaliser une performance en légère amélioration par rapport à celle de l'année dernière sur le pôle d'activité « Santé, Beauté & Nutrition », preuve de la qualité de nos solutions et de notre savoir-faire sur ces marchés en forte demande de naturalité. Enfin, notre politique d'investissement volontariste porte ses fruits sur le pôle d'activité « Industrie », qui s'affirme de plus en plus comme un véritable relais de croissance pour les années à venir. Face aux enjeux importants qui traversent notre industrie et afin de poursuivre notre stratégie de développement ayant fait ses preuves dans un contexte de marché très complexe, nous avons décidé de joindre nos forces à celles d'Eurazeo pour écrire un nouveau chapitre de notre Groupe. Cette décision se traduit par un projet d'offre publique

¹ Société par actions simplifiée (RCS 928 791 813) dont la société Kenercy est la présidente

simplifiée qui a été accueillie favorablement par le Conseil d'Administration et qui devrait être déposée au cours du 4^{ème} trimestre 2024. »

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} SEMESTRE 2024

Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires de Groupe Berkem atteint 27,3 M€, contre 28,0 M€ au 1^{er} semestre 2023, soit une légère baisse de -2,2%.

Répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité au 1^{er} semestre 2024

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023	Variation
Construction & Matériaux	11 609	12 459	-6,8%
Hygiène & Protection	5 768	6 479	-11,0%
Santé, Beauté & Nutrition	8 704	8 556	+1,7%
Industrie	1 247	377	+231,0%
Central / Commun	-	86	-100,0%
TOTAL	27 328	27 956	-2,2%

Les difficultés persistantes affectant les pôles d'activités « **Construction & Matériaux** » et « **Hygiène & Protection** » se traduisent par une baisse du chiffre d'affaires réalisé de respectivement -6,8% et -11,0% par rapport au premier semestre 2023, auxquelles s'ajoutent les retards importants affectant les autorisations de mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe. Le pôle « **Santé, Beauté & Nutrition** » connaît quant à lui une légère amélioration des ventes de 1,7% par rapport à la performance réalisée au 1^{er} semestre 2023. Dans la lignée des chiffres publiés précédemment, le pôle d'activité « **Industrie** » poursuit sa dynamique de croissance importante, passant de 0,3 M€ au 1^{er} semestre 2023 à 1,2 M€ au 1^{er} semestre 2024, tout en restant marginal dans le mix des activités du Groupe.

FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE 2024

Opération de croissance externe

Février 2024 : **Acquisition de Naturex Iberian Partners, site industriel de Givaudan à Valence (Espagne)** spécialisé dans les activités d'extraction de produits végétaux et marins, destinés aux acteurs des marchés de l'alimentaire, de la nutrition (nutraceutique) et de la cosmétique. Avec cette acquisition, Groupe Berkem accroît significativement ses capacités de production en extraction végétale à destination du pôle d'activités « Santé, Beauté & Nutrition ».

Activité

Janvier 2024 : **Extension de la gamme d'eaux de plantes 100% naturelle H₂OLIXIR**, avec le lancement de deux nouvelles eaux à 97,5% biologiques et destinées aux acteurs de l'industrie cosmétique ; à savoir l'eau de lavande et l'eau de thym.

Mai 2024 : **Présentation de Biombalance™ et Pineol® Premium**, deux ingrédients actifs issus de la nouvelle gamme du Groupe à destination du marché de la Nutraceutique.

Signature d'un traité d'apport et conclusion d'un protocole d'investissement entre Kenercy² et Eurazeo en vue d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée

Comme annoncé dans le communiqué de presse diffusé le 18 juillet 2024, Kenercy et Kenerzeo, société par actions simplifiée (RCS 928 791 813), nouvellement constituée, détenue à 100% par Kenercy (RCS 804 788 503), elle-même dirigée par Olivier Fahy, ont signé le 17 juillet 2024 un traité d'apport en nature au titre duquel Kenercy apportera à Kenerzeo 100% des actions Groupe Berkem qu'elle détient, soit 12 069 833 actions représentant 67,93% du capital de Groupe Berkem à ce jour. Selon les termes de ce traité d'apport, les actions Groupe Berkem ont été valorisées 3,10 € chacune.

Kenerzeo et Danske Bank Asset Management (actionnaire de Groupe Berkem) ont signé ce même jour des promesses réciproques d'acquisition et de cession portant sur l'acquisition par Kenerzeo, et la cession par Danske Bank Asset Management, de 1 322 931 actions Groupe Berkem. Au titre de ces promesses, Kenerzeo s'est engagée irrévocablement à acquérir et Danske Bank Asset Management s'est engagée irrévocablement à céder, 1 322 931 actions Groupe Berkem, soit 7,5% du capital de Groupe Berkem au prix de 3,10 € par action. La réalisation de ces promesses et le transfert de propriété des actions devrait intervenir le 31 juillet 2024.

Après la réalisation définitive de l'apport et des promesses visées ci-dessus, prévue le 31 juillet 2024, Kenerzeo détiendra 75,43% du capital de Groupe Berkem.

Dans le même temps, Kenercy et Eurazeo ont conclu un protocole d'investissement portant sur un financement, par des fonds gérés par Eurazeo, de Kenerzeo à hauteur de 23,5 M€ maximum par voie d'émissions d'obligations convertibles et de souscription d'actions Kenerzeo.

Cette annonce constitue la première étape d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée, qui sera initié par Kenerzeo et qui visera l'intégralité des actions de Groupe Berkem qu'elle ne détiendra pas. La réalisation de l'offre publique est soumise à la déclaration de conformité de l'AMF et sa clôture pourrait intervenir au cours du quatrième trimestre 2024.

Le Conseil d'administration du Groupe, réuni le 17 juillet 2024, a accueilli favorablement les opérations envisagées et a décidé de coopérer afin de permettre le dépôt par Kenerzeo d'une offre publique au cours du 4^{ème} trimestre 2024. Groupe Berkem et Eurazeo tiendront le marché informé de toute évolution notable de l'opération envisagée.

Aucune modification de la gouvernance de Groupe Berkem n'est envisagée jusqu'à la réalisation du projet d'offre publique d'achat simplifiée. Dans l'hypothèse où Groupe Berkem resterait une société cotée à l'issue de l'offre publique envisagée, la nomination d'Eurazeo en qualité d'administrateur de Groupe Berkem sera proposée au vote de l'Assemblée générale.

Un expert indépendant avec pour mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre publique d'achat conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF sera prochainement désigné. Le Groupe tiendra le marché informé des modalités de désignation de l'expert indépendant, de sa désignation ainsi que des modalités d'accomplissement de sa mission.

² Société à responsabilité limitée (RCS 804 788 503) dont M. Olivier FAHY est le gérant

Perspectives

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée, Groupe Berkem a reconsidéré son *Business Plan* ainsi que ses projections financières. Cette révision tient compte notamment des difficultés persistantes affectant fortement le pôle d'activité « Construction & Matériaux » depuis la crise ukrainienne, auxquelles s'ajoutent les retards observés afin d'obtenir des autorisations de mise sur le marché pour ses produits biosourcés, en France comme à l'international. Enfin, compte tenu des nombreux investissements à réaliser sur son nouveau site de production à Valence en Espagne et d'un contexte économique et géopolitique toujours très mouvant, Groupe Berkem n'envisage actuellement pas de réaliser de nouvelle acquisition à court et moyen terme.

Compte tenu des éléments précités, Groupe Berkem prévoit désormais l'atteinte d'un chiffre d'affaires d'au moins 70 millions d'euros en 2025, et une marge d'EBITDA³ d'au moins 16% à horizon 2027.

Prochaine publication financière :

- **Résultats du 1^{er} semestre 2024** : le 26 septembre 2024 (après clôture des marchés)

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 200 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM)
www.groupeberkem.com



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony Labrugnas, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau / Antoine Pacquier

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

³ *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA), correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe en prenant en compte les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation, mais en excluant les amortissements et la politique de financement du Groupe.*

Apport à Kenerzeo de l'intégralité de la participation de Kenercy et acquisition de la participation de Danske Bank Asset Management au capital de Groupe Berkem en vue d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée

Blanquefort (France), le 31 juillet 2024 à 18h00 - Groupe Berkem (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM) (le « Groupe »), acteur de référence de la chimie du végétal, annonce, [à la suite de sa communication en date du 18 juillet 2024](#) :

- La réalisation définitive de l'apport en nature par Kenercy¹, de 100% des actions Groupe Berkem qu'elle détient, à Kenerzeo² ;
- La réalisation, conformément aux promesses réciproques d'acquisition et de cession signées le 17 juillet 2024, de la cession en numéraire par Danske Bank Asset Management hors marché de 1 322 931 actions Groupe Berkem, soit 7,46% du capital de Groupe Berkem, au prix de 3,10 € par action, au profit de Kenerzeo. Le règlement-livraison des titres cédés en numéraire interviendra le 2 août 2024 au plus tard ;
- L'émission par Kenerzeo des premières tranches d'OCA souscrites par les fonds gérés par Eurazeo à hauteur d'un montant initial de 10,5 millions d'euros et l'entrée en vigueur d'un pacte d'associés et de titulaires de titres entre Kenercy et Eurazeo.

Au 2 août 2024, Kenerzeo détiendra ainsi 75,38% du capital de Groupe Berkem.

Il est rappelé que Kenerzeo déposera, début octobre 2024, à titre obligatoire, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions Groupe Berkem en circulation, au prix unitaire de 3,10 €. Kenerzeo a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société n'ayant pas apporté leurs actions à l'offre représenteraient moins de 10% du capital et des droits de vote de Groupe Berkem.

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 250 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM).
www.groupeberkem.com

¹ Société à responsabilité limitée (RCS 804 788 503) dont M. Olivier FAHY est le gérant

² Société par actions simplifiée (RCS 928 791 813) dont la société Kenercy est la présidente



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony LABRUGNAS, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
Investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau / Antoine Pacquier

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

DISCLAIMER

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Rapport Financier annuel 2023 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

Groupe Berkem annonce la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée

Blanquefort (France), le 4 septembre 2024 à 07h30 - Groupe Berkem (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM) (la « Société »), acteur de référence de la chimie du végétal, annonce la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par Monsieur Xavier PAPER (voir contact ci-dessous), en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l' « Offre »), suivie d'un retrait obligatoire si les conditions sont remplies, devant être déposée par Kenerzeo¹ avant la fin du mois de septembre 2024 et visant les actions Groupe Berkem en circulation non détenues par elle.

Cette communication fait suite à celles du [18 juillet 2024](#) et du [31 juillet 2024](#), dans lesquelles la Société annonçait notamment qu'elle désignerait un expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de Groupe Berkem, réuni le 17 juillet 2024, a constitué un comité *ad hoc*, composé de Monsieur Michael WOOD, Monsieur Thierry LAMBERT et Madame Karen LE CANNU, administrateurs indépendants.

Le Conseil d'administration de la Société en date du 3 septembre 2024, sur recommandation de son comité *ad hoc*, et en application de l'article 261-1, I, 1°, 2° et 4° et de l'article 261-1, II du Règlement général de l'AMF, a procédé à la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par Monsieur Xavier PAPER, en qualité d'expert indépendant afin qu'il établisse un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire si ce dernier est mis en œuvre.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, incluant notamment l'attestation d'équité de l'expert indépendant, le Conseil d'administration de la Société devra rendre son avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé, préparé sur la base du rapport établi par l'expert indépendant et de l'avis des instances représentatives du personnel, sera reproduit dans le projet de note en réponse préparé par la Société et fera l'objet d'un communiqué de presse.

Il est rappelé que Kenerzeo a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre représenteraient moins de 10% du capital et des droits de vote de Groupe Berkem.

¹ Société par actions simplifiée (RCS 928 791 813) dont la société Kenercy, société à responsabilité limitée (RCS 804 788 503) ayant pour gérant M. Olivier FAHY, est la présidente

CONTACT DE L'EXPERT INDÉPENDANT

Cabinet Paper Audit & Conseil
Monsieur Xavier Paper
11, place du Général Catroux
75017 Paris – France
Tél : +33 (0)1 45 77 94 22
[xpaper@xavierpaper.com](mailto:paper@xavierpaper.com)

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 250 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM).

www.groupeberkem.com



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony LABRUGNAS, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

DISCLAIMER

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Rapport Financier annuel 2023 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Groupe Berkem annonce ses résultats semestriels 2024

- **Chiffre d'affaires à 28,4 M€ (+1,7% par rapport au 1^{er} semestre 2023)**
- **Marge d'EBITDA à 11%**
- **Position de trésorerie de 4,2 M€**
- **Projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Kenerzeo¹ et visant l'intégralité des actions de Groupe Berkem qu'elle ne détiendra pas, au prix de 3,10 € par action**

Blanquefort (France), le 26 septembre 2024 à 18h00 – Groupe Berkem, acteur de référence de la chimie du végétal (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM), annonce ses résultats semestriels pour l'exercice clos le 30 juin 2024 et arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2024.

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024

Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2024	30/06/2023	Variation %
Chiffre d'affaires	28 394	27 912	1,73%
Autres produits de l'activité	-101	16	
Achats consommés	-11 829	-12 448	
Charges externes	-7 010	-6 812	
Charges de personnel	-6 797	-7 146	
Impôts et taxes	-256	-283	
Dotation aux amortissements	-2 641	-1 902	
Dotation aux dépréciations et provisions	-95	-225	
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	67	329	
Autres produits et charges d'exploitation	602	1 079	
Résultat opérationnel courant	334	519	-35,65%
Autres produits et charges opérationnels	2 911	5 016	

¹ Société par actions simplifiée (RCS 928 791 813) dont la société Kenercy est la présidente

Résultat opérationnel	3 245	5 536	-41,38%
Coût de l'endettement financier net	-845	-728	
Autres produits et charges financiers	-227	-127	
Résultat avant impôt	2 174	4 700	-53,74%
Impôts sur les bénéfices	84	-655	
Résultat après impôt	2 258	4 045	
Résultat net part du groupe	2 258	4 045	-44,18%

Répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité au 1^{er} semestre 2024

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2024	30/06/2023	Variation
Construction & Matériaux	11 953	12 401	-3,6%
Hygiène & Protection	5 801	6 476	-10,4%
Santé, Beauté & Nutrition	9 441	8 574	+10,1%
Industrie	884	374	+136,4%
Central / Commun	315	87	
TOTAL	28 394	27 912	+1,7%

Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires de Groupe Berkem atteint 28,4 M€, contre 27,9 M€ au 1^{er} semestre 2023, soit une hausse de 1,7%.

Les difficultés persistantes affectant les pôles d'activités « **Construction & Matériaux** » et « **Hygiène & Protection** » se traduisent par une baisse du chiffre d'affaires réalisé de respectivement -3,6% et -10,4% par rapport au premier semestre 2023, auxquelles s'ajoutent les retards importants affectant les autorisations de mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe. Le pôle « **Santé, Beauté & Nutrition** » connaît quant à lui une amélioration des ventes de +10,1% par rapport à la performance réalisée au 1^{er} semestre 2023. Dans la lignée des chiffres publiés précédemment, le pôle d'activité « **Industrie** » poursuit sa dynamique de croissance importante, passant de 0,4 M€ au 1^{er} semestre 2023 à 0,9 M€ au 1^{er} semestre 2024, tout en restant marginal dans le mix des activités du Groupe.

Le résultat opérationnel courant recule de -36% par rapport au 1^{er} semestre 2023 pour s'établir à 0,3 M€. Cette baisse s'explique en partie par l'augmentation des dotations aux amortissements mais également par une politique d'investissement volontariste en R&D, en affaires réglementaires et en développement commercial visant à soutenir l'activité différents pôles du Groupe. Le groupe a notamment intensifié ses ressources aux Etats-Unis avec le recrutement de 3 nouveaux collaborateurs qui auront pour mission de couvrir tout le marché américain et canadien.

La marge d'EBITDA s'établit ainsi à **11%**, contre 10,4% au 1^{er} semestre 2023.

Les autres produits opérationnels correspondent pour partie à une réévaluation de la valeur des actifs de Berkem IBERICA, la société Naturex Iberian Partners, site industriel de Givaudan à Valence (Espagne), acquise par le Groupe au 1^{er} juin 2024. Le coût de l'endettement financier net de 845 k€ (+16%) au 30 juin 2024 est dû à l'augmentation du niveau de l'endettement brut.

Après prise en compte des charges et produits financiers, **le résultat net part du Groupe s'établit à 2,3 M€ au premier semestre 2024**, contre 4 M€ au premier semestre 2023.

POSITION DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2024, Groupe Berkem disposait d'une trésorerie nette de 4,2 M€, contre 11,3 M€ au 31 décembre 2023.

Pour rappel, le 26 juillet 2022, le Groupe a mis en place un financement de 70 M€, dont 63,5 M€ de dette senior auprès d'un pool de 6 banques françaises et 6,5 M€ en Obligations Relance. Au 30 juin 2024, 45 M€ ont été utilisés sur les 70 M€.

FAITS MARQUANTS DU 1^{er} SEMESTRE 2024

Opération de croissance externe

Février 2024 : **Acquisition de Naturex Iberian Partners, site industriel de Givaudan à Valence (Espagne)** spécialisé dans les activités d'extraction de produits végétaux et marins, destinés aux acteurs des marchés de l'alimentaire, de la nutrition (nutraceutique) et de la cosmétique. Avec cette acquisition, Groupe Berkem accroît significativement ses capacités de production en extraction végétale à destination du pôle d'activités « Santé, Beauté & Nutrition ».

Activité

Janvier 2024 : **Extension de la gamme d'eaux de plantes 100% naturelle H₂OLIXIR**, avec le lancement de deux nouvelles eaux à 97,5% biologiques et destinées aux acteurs de l'industrie cosmétique ; à savoir l'eau de lavande et l'eau de thym.

Mai 2024 : **Présentation de Biombalance™ et Pineol® Premium**, deux ingrédients actifs issus de la nouvelle gamme du Groupe à destination du marché de la Nutraceutique.

Projet d'offre publique d'achat simplifiée

Comme annoncé dans les communiqués diffusés le [18 juillet 2024](#) et le [31 juillet 2024](#), il est rappelé que Kenerzeo déposera à titre obligatoire, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions Groupe Berkem en circulation, au prix unitaire de 3,10 €. Kenerzeo a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société n'ayant pas apporté leurs actions à l'offre représenteraient moins de 10% du capital et des droits de vote de Groupe Berkem. A la date de ce communiqué, Kenerzeo détient 75,38% du capital social et 75,37% des droits de vote théoriques du Groupe.

Le [4 septembre 2024](#), Groupe Berkem annonçait la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par Monsieur Xavier PAPER, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire de Kenerzeo visant les actions Groupe Berkem en circulation non détenues par cette dernière, devant être déposée par Kenerzeo avant la fin du mois de septembre 2024. Le Groupe tiendra le marché informé des modalités d'accomplissement de sa mission.

PERSPECTIVES

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée, Groupe Berkem a reconsidéré son *Business Plan* ainsi que ses projections financières. Cette révision tient compte notamment des difficultés persistantes affectant fortement le pôle d'activité « Construction & Matériaux » depuis la crise ukrainienne, auxquelles s'ajoutent les retards observés afin d'obtenir des autorisations de mise sur le marché pour ses produits biosourcés, en France comme à l'international. Enfin, compte tenu des nombreux investissements à réaliser sur son nouveau site de production à Valence en Espagne et d'un contexte économique et géopolitique toujours très mouvant, Groupe Berkem n'envisage actuellement pas de réaliser de nouvelle acquisition à court et moyen terme.

Compte tenu des éléments précités, Groupe Berkem prévoit désormais l'atteinte d'un chiffre d'affaires d'au moins 70 millions d'euros en 2025, et une marge d'EBITDA² d'au moins 16% à horizon 2027.

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2024

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et revus le 26 septembre 2023. Le rapport financier semestriel 2024 sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et disponible avant le 31 octobre 2024 sur [le site investisseurs](#) de la Société.

Prochaine publication financière :

- **Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2024** : le 24 octobre 2024 (après clôture des marchés)

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 250 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM)
www.groupeberkem.com



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony Labrugnas, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

² *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA), correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe en prenant en compte les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation, mais en excluant les amortissements et la politique de financement du Groupe.*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Groupe Berkem : suspension provisoire du contrat de liquidité confié à la société TP ICAP (Europe) SA

Blanquefort (France), le 27 septembre 2024 à 18h00 – Groupe Berkem, acteur de référence de la chimie du végétal (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM), annonce avoir suspendu l'exécution du contrat de liquidité confié à la société TP ICAP (Europe) SA.

Cette suspension intervient à la suite de l'annonce relative au projet d'offre publique d'achat visant les actions Groupe Berkem dont les principales caractéristiques ont été indiquées dans le communiqué de presse publié par Kenerzeo le 27 septembre 2024.

Le contrat suspendu reprendra dès la clôture de l'offre publique d'achat.

Il est indiqué qu'au 27 septembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 46 316 titres Groupe Berkem
- 94 602 €

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 250 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM)

www.groupeberkem.com



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony Labrugnas, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Groupe Berkem annonce son chiffre d'affaires de 40,4 M€ au 30 septembre 2024

- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2024 de 12,0 M€, stable par rapport au 3^{ème} trimestre 2023
- Activité en recul sur les pôles d'activités historiques du Groupe
- Dynamique de croissance sur le pôle d'activité « Industrie » grâce aux investissements réalisés par le Groupe sur le site de la société Biopress, acquise en avril 2023

Blanquefort (France), le 24 octobre 2024 à 18h00 – Groupe Berkem, acteur de référence de la chimie du végétal (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM), annonce son chiffre d'affaires au 30 septembre 2024 et fait le point sur son activité récente.

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3^{ème} TRIMESTRE 2024

Au 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires de Groupe Berkem pour les neuf premiers mois de l'année 2024 atteint 40,4 M€, contre 39,9 M€ sur la même période en 2023, soit une augmentation de +1,2%.

Répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activités au 3^{ème} trimestre 2024

<i>en milliers d'euros</i>	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Construction & Matériaux	5 396	5 420	-0,4%
Hygiène & Protection	2 161	2 397	-9,9%
Santé, Beauté & Nutrition	3 580	3 716	-3,7%
Industrie	893	406	+119,7%
Central / Commun	-	46	-100,0%
TOTAL 3^{ème} trimestre	12 029	11 986	+0,4%
TOTAL 9 mois	40 423	39 943	+1,2%

Les pôles d'activité « **Construction & Matériaux** » et « **Hygiène & Protection** » enregistrent un recul de leur activité par rapport au 3^{ème} trimestre 2023 de respectivement -0,4% et -9,9%, s'expliquant par la persistance d'un contexte de marché morose pour le secteur de la construction en France et à l'international. Le pôle « **Santé, Beauté & Nutrition** » affiche quant à lui une baisse d'activité de l'ordre de -3,7% par rapport à la même période en 2023. Enfin, le pôle « **Industrie** » poursuit sa trajectoire de développement en affichant une croissance de +119,7% par rapport au 3^{ème} trimestre 2023, porté par les investissements réalisés par le Groupe sur le site de la société Biopress, acquise en avril 2023.

FAITS MARQUANTS DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2024

Opération de croissance externe

Février 2024 : Acquisition de Naturex Iberian Partners, site industriel de Givaudan à Valence (Espagne) spécialisé dans les activités d'extraction de produits végétaux et marins, destinés aux acteurs des marchés de l'alimentaire, de la nutrition (nutraceutique) et de la cosmétique. Avec cette acquisition, Groupe Berkem accroît significativement ses capacités de production en extraction végétale à destination du pôle d'activités « Santé, Beauté & Nutrition ».

Activité

Janvier 2024 : Extension de la gamme d'eaux de plantes 100% naturelle H₂OLIXIR, avec le lancement de deux nouvelles eaux à 97,5% biologiques et destinées aux acteurs de l'industrie cosmétique ; à savoir l'eau de lavande et l'eau de thym.

Mai 2024 : Présentation de Biombalance™ et Pineol® Premium, deux ingrédients actifs issus de la nouvelle gamme du Groupe à destination du marché de la Nutraceutique.

Projet d'offre publique d'achat simplifiée

Comme annoncé dans les communiqués diffusés le [18 juillet 2024](#) et le [31 juillet 2024](#), il est rappelé que Kenerzeo¹ prévoit d'offrir de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la Société, par le biais d'une offre publique d'achat simplifiée, d'acquérir la totalité de leurs actions Groupe Berkem au prix unitaire de 3,10 €.

Le 27 septembre 2024, Kenerzeo a procédé au dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant les actions de Groupe Berkem ainsi que d'un Projet de Note d'Information relatif au projet d'Offre. Groupe Berkem a établi et déposé un Projet de Note en Réponse le 21 octobre 2024. Le Projet de Note en Réponse comprend l'avis motivé favorable émis par le Conseil d'administration en date du 18 octobre 2024 ainsi que le rapport de l'expert indépendant. A la date du Projet de Note en Réponse, Kenerzeo détenait 80,55 % du capital social et 80,54 % des droits de vote théoriques du Groupe.

Kenerzeo a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions non apportées à l'Offre, dans l'hypothèse où celles-ci représenteraient moins de 10% du capital de la Société.

Il est précisé que le projet d'Offre, le Projet de Note d'Information et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Le Projet de Note d'Information est disponible sur les sites internet de l'[AMF](#) et de [Groupe Berkem](#) et peut être obtenus sans frais au siège social de Groupe Berkem (20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort) et auprès de Banque Delubac & Cie (10, rue Roquépine - 75008 Paris). Le Projet de Note en Réponse est disponible sur les sites internet de l'[AMF](#) et de [Groupe Berkem](#) et peut être obtenus sans frais au siège social de Groupe Berkem (20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort).

¹ Filiale détenue à 91,45% par Kenercy, elle-même dirigée par Olivier FAHY, Président Directeur Général de Groupe Berkem.

Perspectives

Pour rappel, Groupe Berkem a reconsidéré son *Business Plan* ainsi que ses projections financières dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée dont le Groupe fait l'objet. Le Groupe prévoit désormais l'atteinte d'un chiffre d'affaires d'au moins 70 millions d'euros en 2025, et une marge d'EBITDA² d'au moins 16% à horizon 2027. Aussi, compte tenu des nombreux investissements à réaliser sur son nouveau site de production à Valence en Espagne et d'un contexte économique et géopolitique toujours très mouvant, Groupe Berkem n'envisage actuellement pas de réaliser de nouvelle acquisition à court et moyen terme.

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2024

Le rapport financier semestriel 2024 a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers et est disponible sur [le site investisseurs](#) de la Société.

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (Construction & Matériaux, Hygiène & Protection, Santé, Beauté & Nutrition, Industrie). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 51,9 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le Groupe compte près de 200 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 5 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir), Tonneins (Lot-et-Garonne) et Valence (Espagne).

Groupe Berkem est coté sur Euronext Growth Paris depuis décembre 2021 (code ISIN : FR00140069V2 – ALKEM)

www.groupeberkem.com



CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony Labrugnas, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
investisseurs@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

² *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA), correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe en prenant en compte les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation, mais en excluant les amortissements et la politique de financement du Groupe.*